

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 OCTOBRE 2018

Etaient présents : Mme RETOURNARD, M. VIALLETEL, Mme KOLB, Mme CAUNOIS, Mme SANDALO, ARNOULT, VOGUET, M. PONSOT, ROUSSELIN, THOMAS.

Etaient absents excusés : Mme CHRISTOPHE procuration à Mme KOLB, Mme JANIN procuration à M. PONSOT, M. RABY procuration à M. THOMAS, M. BERHAUT procuration à Mme RETOURNARD.

**Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire
le jeudi 25 octobre 2018 à 19h00
dans les locaux de la Mairie à CHOIGNES**

ORDRE DU JOUR

- 1) Election d'un adjoint suite à démission ;
- 2) Frais de scolarité pour les élèves extérieurs suite au transfert de compétence scolaire à la CCMR.

Points divers

19h00 - Ouverture de la séance

Il est procédé à la nomination du secrétaire de séance : **Monsieur Yannick THOMAS** est nommé secrétaire **à l'unanimité**.

Madame le Maire demande si le compte rendu du précédent conseil appelle des remarques ou observations. Celui-ci est accepté **à l'unanimité**.

- 3) Elle demande également le rajout d'un point à l'ordre du jour : frais de scolarité pour les élèves extérieurs suite au transfert de compétence scolaire à la CCMR.

Le Conseil accepte **à l'unanimité**.

20181011 – Election du 3^{ème} Adjoint

Suite à la démission de M. REAL José au poste d'Adjoint et du Conseil Municipal, Madame le Préfet a donné son accord par courrier du 11 octobre 2018.

Election du 3^{ème} Adjoint :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletin : 14

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

M. Yannick THOMAS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages,

- est proclamé Adjoint au Maire ;
- prend rang dans l'ordre des Adjoints, tel que présenté :
 - 1^{er} Adjoint, M. Bernard VIALLETTEL ;
 - 2^{ème} Adjoint, Mme Véronique KOLB ;
 - 3^{ème} Adjoint, M. Yannick THOMAS ;
 - 4^{ème} Adjoint, Mme Marie-Dominique CAUNOIS ;

20181012 - FRAIS DE SCOLARITE POUR ELEVES EXTERIEURS SUITE AU TRANSFERT DE COMPETENCE SCOLAIRE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON (CCMR)

Vu la délibération du 21 décembre 2017 fixant le tarif des frais de scolarité à 125,00 € pour les élèves extérieurs pour l'année scolaire 2017/2018 (septembre 2017 à juin 2018) ;

Vu le transfert de la compétence scolaire de la commune de CIREY-LES-MAREILLES à la CCMR depuis le 1^{er} janvier 2018 ;

Considérant que la part du fonctionnement du bâtiment reste à la charge des communes résidentes (la part scolaire ayant été transférée à l'Agglomération de Chaumont) ;

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- Décide que les frais de scolarité pour le fonctionnement du bâtiment, des enfants fréquentant l'école publique de CHAMARANDES-CHOIGNES mais ne résidant pas sur la commune, s'élèvent à :
 - o pour la commune de CIREY-LES-MAREILLES : 50,00 € ;
 - o pour la CCMR : 75,00 €.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention avec la CCMR et tout document se rapportant à ce dossier.

POINTS DIVERS

Les travaux de la rue de Chamarandes sont terminés. La route sera ouverte le vendredi 26 octobre après-midi.

Les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 19h35

Prochaine réunion de Conseil Municipal
le jeudi 22 novembre 2018 à 19h00

Le Maire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Bernadette RETOURNARD